

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

**Association Mauritanienne
de Lutte Contre la
Dépendance,**

Dotée du Statut Consultatif ECOSOC

Centre RIHAB d'Accueil et d'Ecoute des
victimes des litiges familiaux et de Violences
Conjugales



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدل

الجمعية الموريتانية

لمحاربة الاتكالية

مركز الرحاب للاستقبال والاستماع للأسر المتضررين من النزاعات
الأسرة والعنف ضد المرأة

0022236302270

Rapport de ALCD dotée du statut consultatif auprès du
Conseil Economique et Social des Nations Unies à la 37^e me
session de l'examen périodique universel prévu en Janvier \
Février 2021 au Palais des Nations à Genève

Présenté par sa Présidente ; Toutou Ahmed Jiddou

Email ; ong.alcd@gmail.com

Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD)

Lot 869 , Baghdâd El Mina

Email : ong.alcd@gmail.com

Tel : +222 36 30 22 70- +222 44 30 80 80

BP : 1676 NOUAKCHOTT – MAURITANIE

PRESENTATION DE l'Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD)

Créée en 1999, l'Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD) est une organisation mauritanienne non gouvernementale, enregistrée au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation sous le N° 616 du 26 Juillet 1999.

Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations, en l'occurrence les couches les plus vulnérables: les femmes et les enfants à travers la promotion de leurs droits.

Objectif global de l'ALCD :

➤ Promouvoir les droits de la femme et la protection et la promotion des droits des enfants

Objectifs spécifiques de l'ALCD:

- Lutter contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes;
- Lutter contre toutes les formes de travail des enfants ;
- Promouvoir la vulgarisation des droits humains (lois et conventions nationales et internationales relatives à la promotion de la femme et des enfants);
- Promouvoir l'égalité de sexe
- Promouvoir les droits des enfants
- Prévenir les violences conjugales
- Assurer l'autonomisation des femmes

Cependant, il convient de signaler que l'Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD) a mis en place des centres RIHAB d'Accueil et d'Ecoute des Victimes de Litiges familiaux et/ ou de violences conjugales et la protection des droits des enfants à Nouakchott, en Assaba, au Gorgol et au Tagant.

PRESENTATION DE LA MAURITANIE

2 Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD)
Lot 869 , Baghdâd El Mina
Email : ong.alcd@gmail.com
Tel : +222 36 30 22 70- +222 44 30 80 80
BP : 1676 NOUAKCHOTT – MAURITANIE

Nom officiel	République islamique de Mauritanie
Nom propre	République Islamique de Mauritanie
Continent	Afrique
Sous-continent	Afrique subsaharienne
Population (palmarès : 134 ^e)	3 984 110 habitants (2018)
Croissance démographique	2,32 % / an
Superficie	1 030 700 km ²
Densité	3,87 habitants / km ²
PIB (palmarès : 171 ^e)	5,366 milliards \$USD (2018)
PIB/habitant (palmarès)	1 219 \$USD (2018)
Croissance du PIB	3,60 % / an (2018)
Espérance de vie (palmarès)	64,70 ans (2018)
Taux de natalité	32,31 ‰ (2013)
Indice de fécondité	4,30 enfants / femme (2013)
Taux de mortalité (palmarès)	10,90 ‰ (2013)
Taux de mortalité infantile (palmarès)	72,00 ‰ (2013)
Taux d'alphabétisation	62,64 % (2015)
Langues officielles	Arabe, Français
Monnaie	Ouguiya (MRO)
IDH (palmarès : 199 ^e)	0,527 / 1 (2018)
IPE (palmarès)	39,24 (2018)
Nature de l'État	République islamique
Chef de l'État	Président Mohamed Ould Ghazouani
Fête nationale	28 novembre (indépendance de 1960)
Codes ISO	MR, MRT
Gentilé	Mauritanienne, Mauritanien
Touristes (palmarès)	1 470 personnes (2017)

Réponse d'ALCD sur les recommandations acceptées par la Mauritanie lors du second cycle de l'examen Périodique Universel en 2015 ainsi qu'il suit ;

Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD)

Lot 869 , Baghdâd El Mina

Email : ong.alcd@gmail.com

Tel : +222 36 30 22 70- +222 44 30 80 80

BP : 1676 NOUAKCHOTT – MAURITANIE

126.38 Etablir des voies de recours rapides qui soient accessibles aux femmes victimes de violence et de pratiques dangereuses .tel que recommande par le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Slovénie)

En Mauritanie, il existe deux études de références dans le domaine des violences faites aux femmes : les enquêtes MICS de 2007 et de 2011 relatives aux MGF et l'Enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes (ENVEF2011). Ces dernières années des actions encourageantes ont été prises par le Gouvernement, à travers la stratégie nationale d'institutionnalisation du Genre destinée à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes y compris les différentes formes de violences et ce, afin de promouvoir leur développement économique et social. L'objet de ces études est donc de faire un état des lieux sur le phénomène de la violence faite aux femmes en Mauritanie. Cependant, il y a lieu de noter que certaines pratiques courantes dans la société mauritanienne n'ont pas été, volontairement, appréhendées par l'ENVEF2011, pour ne pas faire double emploi avec d'autres enquêtes menées par l'ONS. Il s'agit en particulier de l'excision et du gavage qui constituent une violation fondamentale des droits humains

L'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993 (Résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993) appelle les États à : (i) condamner la violence contre les femmes et (ii) mettre en œuvre dans les plus brefs délais et par tous les moyens appropriés une politique visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Par ailleurs, l'article 4 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (2003), dispose que «toute femme a droit au respect de sa vie, de son intégrité physique et à la sécurité de sa personne. Toutes les formes d'exploitation, de punition et de traitement inhumain ou dégradant doivent être interdites.»

126.32 Intensifier les efforts pour faciliter les procédures administratives afin que tous les enfants soient enregistrés à la naissance (Turquie)

1. Au niveau du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille à travers la Direction de l'Enfance qui a élaboré une stratégie nationale de protection des enfants en Mauritanie qui vise la protection et la promotion des enfants.
2. La déclaration et l'enregistrement des naissances, l'inscription officielle dans les registres d'état civil, établissent au regard de la loi l'existence de l'enfant et fournissent les fondations permettant de préserver ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. L'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant spécifie que tous les enfants ont le droit à l'enregistrement de leur naissance sans discrimination.
3. Loi n° 2011 - 003 abrogeant et remplaçant la loi n°96.019 du 19 Juin 1996 portant Code de l'Etat Civil en Mauritanie.
4. Article Premier: La présente loi organise et détermine les conditions et les procédures obligatoires de déclaration, d'enregistrement des événements d'Etat Civil ainsi que celles relatives à la délivrance, des actes sécurisés qui en découlent. Elle s'applique à tous les citoyens Mauritaniens et aux étrangers résidents ou de passage en Mauritanie.

4 Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD)
Lot 869 , Baghdâd El Mina
Email : ong.alcd@gmail.com
Tel : +222 36 30 22 70- +222 44 30 80 80
BP : 1676 NOUAKCHOTT – MAURITANIE

5. Article 2: Il est institué un « Registre National des Populations » (R.N.P) qui contient l'ensemble des éléments biographiques et biométriques qui identifient un individu.
6. Il intègre les informations relatives à la naissance, au mariage, au divorce et au décès ainsi que les empreintes digitales, les données de reconnaissance faciale, la photographie et toutes autres données ou mentions utiles à l'identification d'une personne. Les citoyens Mauritaniens et les étrangers résidents ou de passage en Mauritanie doivent s'enregistrer dans le Registre National des Populations

126.48 Poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre une loi pour lutter contre le travail des enfants en adoptant un projet de loi sur l'interdiction du travail des enfants et la lutte contre ses causes principales (état de Palestine)

1. Quant au Conseil National de l'Enfance, il vise à coordonner et suivre les efforts du Gouvernement en matière de protection et de promotion de l'Enfant. Il est présidé par le cabinet du PM et composé de hauts fonctionnaires du MASEF, de l'Education nationale, de la Santé, de la Justice et des ONGs nationales et internationale

Les pouvoirs publics mauritaniens ont entrepris au cours des dernières années d'importantes réformes visant à assurer une plus grande adéquation du droit interne avec la convention internationale relative aux droits des enfants.

Pour consolider les acquis, plusieurs structures interviennent dans le processus pour une meilleure adéquation entre le droit mauritanien et la convention internationale sur le droit des enfants.

Plusieurs mesures, entre autres, ont été prises par le Gouvernement à cet effet.

Des plans d'actions ont été élaborés par le Gouvernement :

2. Plan d'action 2009-2013 pour protéger les enfants des violences et traitements dégradants.
3. Plan d'action 2015-2020 pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.
4. Il convient cependant de noter qu'en 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mauritanie et l'UNICEF ont signé un protocole de coopération visant à promouvoir le rôle du secteur privé dans son soutien aux droits de l'enfant.

126.49 Poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre le plan d'action pour la lutte contre le travail des enfants (Soudan)

1. Au niveau du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, et l'Agence Nationale de Lutte contre les séquelles de l'esclavage coordonnent toutes les politiques de l'Etat en matière de la protection sociale, en luttant contre la traite des personnes, y compris les enfants.
2. Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la justice et du Ministère de la Jeunesse pilotent des structures chargées des violences faites aux enfants.

Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD)

Lot 869 , Baghdâd El Mina

Email : ong.alcd@gmail.com

Tel : +222 36 30 22 70- +222 44 30 80 80

BP : 1676 NOUAKCHOTT – MAURITANIE

3. On peut noter également la création en 2006 d'une brigade de police chargée d'instruire les actes de police relatifs aux mineurs victimes et la direction de protection judiciaire de l'enfant au Ministère de la Justice.

Recommandations

Impliquer les ONG de défenses des droits de l'homme dans les politiques et stratégies de l'Etat dans tous les domaines et particulièrement ceux des droits de l'homme

Exhortons

Nous recommandons aux partenaires techniques et financiers d'appuyer les programmes du gouvernement Mauritanien

Mme Toutou Mint Ahmed Jiddou
Présidente de l'ONG- ALCD

6 Association de Lutte Contre la Dépendance (ALCD)
Lot 869 , Baghdâd El Mina
Email : ong.alcd@gmail.com
Tel : +222 36 30 22 70- +222 44 30 80 80
BP : 1676 NOUAKCHOTT – MAURITANIE